

### Documents à fournir pour l'instruction du dossier :

#### Porteur de projet :

- Curriculum Vitae du porteur (et associé le cas échéant)
- Copie carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité
- 3 derniers relevés bancaires du compte personnel (dans toutes banques confondues en PF et/ou France) + tableau d'amortissement des crédits en cours
- RIB compte personnel
- Justificatif de domicile personnel : facture EDT/OPT/ Certificat de résidence
- Dernier avis d'imposition ou taxe foncière (porteur ayant résidé en France ou ayant un bien immobilier en France)
- Copie du livret de famille (si marié(e) ou divorcé(e))
- La politique de confidentialité et de protection des données (RGPD) => document interne IPF (transmis lors du montage du dossier)

#### Projet :

- Fiche de demande de prêt d'honneur => document interne IPF (transmis lors du montage du dossier)
- Business plan
- Plan de financement
- Prévisionnel sur 3 ans (avec calcul du CA et charges détaillés)
- Si CA > 20M XPF : attestation du comptable agréé ou expert-comptable qui vérifie la cohérence des données et que le prévisionnel soit conforme aux principes comptables
- Devis/ cotation d'assurance/ simulation de défiscalisation et contrat ou projet de portage / PC / plans/ photos du site
- Projet de bail commercial ou bail commercial / titre de propriété
- Tout document lié à l'activité : autorisation d'exercer, permis de conduire, diplômes nécessaires à l'exercice de la profession, carte CAPL, contrats ou lettres d'intention, ...
- N° Tahiti (provisoire ou définitif) et KBIS (P1 possible pour le montage du dossier)
- Projet de statuts ou statuts définitifs
- Attestation Séfi si aide Faati'a (ancien ICRA) demandée et accordée
- Attestation de prêt bancaire (si déjà obtenue ou à fournir)
- Attestation de régularité fiscale IRPP et Sécurité Sociale (Si activité professionnelle en France)

#### Si développement ou rachat d'activité, à fournir en complément :

- Attestation de régularité fiscale (DICP, Trésor Public et CPS) (si développement et non en cas de rachat)
- 3 derniers bilans obligatoires (bilan, compte de résultat et annexes) ou 3 dernières déclarations du CA
- 3 derniers relevés bancaires du compte professionnel (si développement et non en cas de rachat)
- Rapport d'expertise pour évaluer le bien à financer (selon analyse du dossier)
- Compromis ou promesse de vente ou acte de vente

*\*Liste non exhaustive et susceptible d'être modifiée*